

Implantation de l'IHAB au Canada

L'IHAB au niveau international

L'OMS et l'UNICEF ont lancé l'IHAB en 1991, pour encourager les établissements qui offraient des soins en santé maternelle et infantile à implanter les Dix conditions pour le succès de l'allaitement (Dix conditions). Ces conditions, développées en 1989 par l'OMS et l'UNICEF, regroupent un ensemble de politiques et de procédures visant le soutien de l'allaitement. Les établissements de santé qui se conformaient aux Dix conditions et respectaient le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (le Code) de même que les résolutions subséquentes de l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) s'y rattachant, pouvaient être reconnues « Amis des bébés ». Par la suite, en 2003, la Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant réitérait cet encouragement à implanter les Dix conditions et le Code de même que la Déclaration d'Innocenti lors de son 15^e anniversaire, en 2005. Les critères internationaux ont alors été reconnus comme le standard minimum de pratique pour les établissements, incluant alors les centres de services communautaire. En 2009, l'IHAB a été mise à jour pour refléter les nouvelles données probantes qui s'étaient accumulées au cours des années et a été re-lancée en y incluant les centres de santé communautaires et les pratiques Amies des mères (Mother-Friendly).

Depuis 2015, un indicateur international du pourcentage de naissances dans des établissements reconnus Amis des bébés fait partie d'un cadre de monitoring international de la santé mère/enfant (Global Monitoring Framework for Maternal, Infant and Young Child Nutrition). Cet indicateur est calculé par les états-membres de l'OMS et partagé lors de l'AMS. Tous les pays ont implanté une partie ou la totalité de l'IHAB à un certain moment mais en fait, à ce jour, l'IHAB est peu répandue dans les états membres. Ceci a poussé l'OMS à réaliser une évaluation internationale de l'implantation dans les états membres de même qu'une revue exhaustive de la littérature concernant les Dix conditions et le Code (WHO/UNICEF, 2018, p.9-10).

Cet exercice a mené à la parution par l'OMS et l'UNICEF, des nouvelles lignes directrices internationales pour l'IHAB. La majorité des états membres débutent seulement l'implantation de ces nouvelles directives car plusieurs questions demeurent actuellement sans réponse et les outils globaux manquent à l'appel. Des regroupements internationaux travaillent actuellement avec l'OMS et l'UNICEF pour faciliter l'implantation de ces lignes directrices de 2018.

IAB au Canada

Au Canada, l'IHAB est plutôt appelée IAB, Initiative Amis des bébés, en vue de refléter le continuum de soins et services de notre système de santé. Tout comme dans certains autres pays, l'IAB au Canada inclut les hôpitaux, les centres de naissances et les services de santé communautaire. Ceci reflète aussi l'importance que nous accordons au soutien prénatal et postnatal aux mères, surtout suite aux hospitalisations de plus en plus courtes. Tout comme dans les autres pays industrialisés qui ont implanté l'IAB, le CCA continue d'adapter le langage des critères internationaux pour les hôpitaux à la réalité des services de santé communautaire.

Au Canada, les Dix conditions et le Code sont détaillés dans le document : Indicateurs de résultats pour les Dix conditions et le Code pour les hôpitaux et les services de santé communautaire du Comité canadien pour l'allaitement, en vue de décrire l'implantation des critères internationaux dans le contexte canadien. Comme l'IAB est un programme d'évaluation continue de la qualité, les indicateurs sont révisés régulièrement pour intégrer les changements au niveau international et national ou lorsqu'un besoin de clarification se fait sentir. La dernière version bilingue des indicateurs canadiens se retrouve sur le site web du Comité canadien pour l'allaitement en vue de faire connaître le processus rigoureux d'évaluation de l'IAB aux membres du CCA et à la population en général (www.breastfeedingcanada.ca).

Reference: WHO/UNICEF (2018). *Implementation Guidance. Protecting, promoting and supporting breastfeeding in facilities providing maternity and newborn services: The revised Baby-Friendly Hospital Initiative*. Geneva: WHO.